

Adhésions à l'Etablissement public Loire

Communauté de communes des Loges.

La Communauté de communes des Loges (<u>www.cc-loges.fr</u>) regroupe 20 communes du département du Loiret, avec une population de près de 41.000 habitants. Cet Etablissement public de coopération intercommunale est présidé par M. Frédéric MURA.

Etant rappelé que dans ce département la Ville d'Orléans est déjà membre de l'Etablissement, il est proposé au Comité syndical d'accepter l'adhésion de la Communauté de communes des Loges, suite à sa demande formalisée par délibération en date du 2 février 2022.

Conformément aux dispositions de l'article 3 des statuts de l'Etablissement, les assemblées délibérantes des collectivités membres disposeront, « pour se prononcer d'un délai de 120 jours à compter de la notification de la délibération de l'EP Loire. A défaut de délibération dans ce délai, leur avis est réputé favorable. L'adhésion ne peut avoir lieu si plus des 2/3 des assemblées délibérantes des collectivités membres s'y opposent. »

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Par voie de conséquence, il est également proposé d'inviter le futur délégué titulaire de la Communauté de communes des Loges (M. Frédéric MURA) – le cas échéant sa suppléante (Mme Anne ROUMEGAS-PORCHE) – aux prochaines réunions des instances de l'Etablissement. Sa participation aux votes ne sera toutefois possible qu'une fois pris l'arrêté du représentant de l'Etat prononçant l'adhésion.

Communauté de communes du Val de Sully.

La Communauté de communes du Val de Sully (<u>www.valdesully.fr</u>) regroupe 19 communes du département du Loiret, avec une population de plus de 24.000 habitants. Cet Etablissement public de coopération intercommunale est présidé par M. Gérard BOUDIER.

Etant rappelé que dans ce département la Ville d'Orléans est déjà membre de l'Etablissement, il est proposé au Comité syndical d'accepter l'adhésion de la Communauté de communes du Val de Sully, sous réserve de formalisation par voie de délibération de la demande introduite par courrier de son Président en date du 15 février dernier, dont copie est produite en annexe à la présente note.

Conformément aux dispositions de l'article 3 des statuts de l'Etablissement, les assemblées délibérantes des collectivités membres disposeront, « pour se prononcer d'un délai de 120 jours à compter de la notification de la délibération de l'EP Loire. A défaut de délibération dans ce délai, leur avis est réputé favorable. L'adhésion ne peut avoir lieu si plus des 2/3 des assemblées délibérantes des collectivités membres s'y opposent. »

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Par voie de conséquence, il est également proposé d'inviter le(la) futur(e) délégué(e) titulaire de la Communauté de communes du Val de Sully aux prochaines réunions des instances de l'Etablissement. Sa participation aux votes ne sera toutefois possible qu'une fois pris l'arrêté du représentant de l'Etat prononçant l'adhésion.



Auteur: EP Loire, février 2022

ARDÈCHE

OCCITANIE

Territoire institutionnel de l'Etablissement : 57 collectivités membres (6 Régions, 16 Départements, 35 Villes/Intercommunalités)

Périmètre de reconnaissance EPTB de l'Etablissement

Loire et affluents

Etablissement public Loire Comité Syndical du 16 mars 2022 Point n° 3



Dossier suivi par : Camille DEBREE E-mail : <u>c.debree@valdesully.fr</u>

Fixe: 02.18.18.00.34

Portable: 06.32.80.98.59

Etablissement Public Loire 2 Quai du Fort Alleaume CS 55708 45057 ORLEANS CEDEX

Bonnée, le 15 février 2022

Objet: Intention d'adhésion

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous fais part de notre souhait d'adhérer à votre syndicat.

Cette décision sera actée lors de notre prochain Conseil Communautaire le 15 mars 2022 et nous ne manquerons pas de vous faire parvenir la délibération correspondante.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

1 7 FEV. 2022

RECEPTION LE:
NUMERO:
PRES
DGS 5D
DRE S0
DDGT
DAF
COV
Aggredal Signalia

Le Président de la Communauté de Communes du Val de Sully

GAT TO STOLL DIER